

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2439

29 décembre 2006

SOMMAIRE

ABN AMRO Mellon Global Securities Services B.V. Luxembourg Branch, Luxembourg-Kirchberg.....	117030	(La) Lumière Blanche S.A., Luxembourg	117064
Alsace Lorraine Transports Luxembourg S.A., Livange.....	117072	Luxembourg Elmira 1, S.à r.l., Luxembourg.....	117071
Amdec Worldwide Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	117067	Luxembourg Yachting Services S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	117066
Anarca International S.A., Luxembourg	117028	Luxembourg Yachting Services S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	117066
Arkum S.A., Luxembourg	117027	Luxembourg Yachting Services S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	117066
Atlantis International S.A., Luxembg-Kirchberg .	117067	Majorale S.A., Capellen.....	117070
Azzurro E Azzurra S.A., Luxembourg-Kirchberg .	117065	Marcolinas, S.à r.l., Luxembourg	117069
B.S.K. Equipment Luxembourg S.A., Bertrange..	117030	Moissac S.A., Luxembourg-Kirchberg	117065
Bata Brands, S.à r.l., Luxembourg	117067	Morango S.A., Luxembourg	117028
Bauhaus Investments S.A., Luxembourg.....	117029	Nova Invest S.A.H., Luxembourg	117065
Beauvoir International S.A., Capellen	117071	Ongame Luxembourg S.A., Luxembourg	117065
Cairo Participations S.A., Bertrange	117033	Orion Asset Germany, S.à r.l., Luxembourg ...	117056
Casan S.A., Luxembourg.....	117028	Pafico S.A., Luxembourg	117028
Darine Investments Corporation S.A., Luxembourg	117052	Pectacon International Investigation, S.à r.l., Luxembourg	117026
Diamond 45, S.à r.l., Luxembourg	117042	Premex S.A., Luxembourg	117070
Eliolux S.A., Luxembourg	117063	Projektmanagement für Technologie S.A., Grevenmacher.....	117048
Entec Europe S.A., Luxembourg	117048	PSME - Promotion of Small and Medium Sized Economy S.A., Luxembourg	117027
Envirotech S.A., Luxembourg-Kirchberg	117032	Resolut, S.à r.l., Luxembourg	117072
Eura 2000 S.A., Luxembourg	117070	Rhein-Trans, G.m.b.H., Medernach	117067
Fallprotec S.A., Steinsel	117063	Rolaco Hotels S.A., Luxembourg.....	117047
Ferro & Cie, S.à r.l., Alzingen	117026	Rosevalley S.A., Luxembourg-Kirchberg	117065
Fingamma S.A., Luxembourg-Kirchberg	117066	Rosevalley S.A., Luxembourg-Kirchberg	117069
Fourb International S.A., Luxembourg	117026	Saturn Real S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	117063
Foxworth Finance S.A., Garnich.....	117069	Schetralux, S.à r.l., Remerschen	117051
Gabian S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	117066	SN Properties, S.à r.l., Luxembourg	117068
Gedo S.A., Luxembourg	117068	SP Chauffage Sanitaire, S.à r.l., Tuntange	117055
Générale d'Énergie S.A., Luxembourg	117029	SP Chauffage Sanitaire, S.à r.l., Tuntange	117055
Hammer Logistik A.G., Schengen	117027	Stadeco International S.A., Luxembourg	117062
ICA, International Company Artrosa S.A., Strassen	117035	TRT Investments S.A., Luxembourg.....	117029
IK3 - Agentur für Marketing, Vertrieb und Product Management, S.à r.l., Eppeldorf.....	117072	TRT Investments S.A., Luxembourg.....	117029
Ilco Immobilière, S.à r.l., Bertrange.....	117064	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	117051
Ilco, S.à r.l., Bertrange.....	117064	Turkish Pharma Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	117049
James Invest, S.à r.l., Luxembourg	117026	Turkish Pharma Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	117051
James Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	117027	Ulixes S.A.	117069
Land Resources Group S.A., Luxembourg	117036	Wintergames Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	117055
LCI Lux, S.à r.l., Luxembourg	117072	Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg	117029
Lexa, S.à r.l., Luxembourg	117068	Zetamind (Luxembourg) S.A., Luxembourg	117028

117026

JAMES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 92.392.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 14 novembre 2006 que, sur base de l'acte de transfert de parts sociales signé en date du 15 août 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
YOUNG AND ASSOCIATES LIMITED, St Georges House, Bay View Road, Port St Mary, IM9 5AE Isle of Man	100
Total	100

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

B. Zech / R.P. Pels

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128099.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PECTACON INTERNATIONAL INVESTIGATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 91.641.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

(128101.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FOURB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.056.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(128105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FERRO & Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 15.695.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(128113.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117027

JAMES LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.391.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 14 novembre 2006 que, sur base de l'acte de transfert de parts sociales signé en date du 15 août 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
YOUNG AND ASSOCIATES LIMITED, St Georges House, Bay View Road, Port St Mary, IM9 5AE Isle of Man.....	100
Total.....	100

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

B. Zech / R.P. Pels

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128104.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PSME - PROMOTION OF SMALL AND MEDIUM SIZED ECONOMY, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06646, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ARKUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06643, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(128111.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

HAMMER LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 65.968.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2006

Die Versammlung hat u. a. folgenden Beschluss gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, 144, route de Stavelot, in L-9991 Weiswampach, wird um ein Jahr verlängert. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. November 2006.

Für HAMMER LOGISTIK A.G.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2006, réf. DSO-BW00198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(128396.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117028

ANARCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 97.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128066.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MORANGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.463.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

MORANGO S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(128068.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.037.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour PAFICO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(128069.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

CASAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.451.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(128070.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ZETAMIND (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 97.684.

—
Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128084.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GENERALE D'ENERGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / D. Martin

Administrateur / Administrateur

(128072.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

TRT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 86.497.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128087.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

TRT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 86.497.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 30.580.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06636, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

BAUHAUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.453.

Société dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte du 13 décembre 1996 par Maître Reginald Neuman.

Ausug der Generalversammlung vom 10. November 2006

Das Mandat der Verwaltungsräte Heinz-Georg Baus, Alfred Egger und Jean Pierson sowie das Mandat des Rechnungskommissars BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE wird für eine Periode von ein Jahr verlängert d.h. bis zur Generalversammlung die im Jahre 2007 stattfinden wird.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128394.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V. LUXEMBOURG BRANCH.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 105.087.

Nous vous prions de prendre note des modifications suivantes concernant le dépôt d'un formulaire de réquisition, selon l'article 160-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Données relatives à la succursale

a) Adresse de la succursale:

Rue: avenue J.-F. Kennedy

Numéro: 46A

Code postal: L-1855

Localité: Luxembourg-Kirchberg

Pays: Luxembourg

b) Personne ayant le pouvoir d'engager la société:

Inscrire/ajouter:

Nom: Van Dijk Prénoms: Margaretha

Date de naissance: 25 avril 1959

Lieu de naissance: Rotterdam

Pays de naissance: Pays-Bas

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique / Siège social de la personne morale

Rue: WTC Building, Podium office, B Tower, Stravinskylaan

Numéro: 337 Code postal: 1077 XX

Localité: Amsterdam

Pays: Pays-Bas

Organe Social: Conseil de gérance

Fonction: Gérant

R. Thakur

General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07449. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128397.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

B.S.K. EQUIPMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 121.699.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. MAYA INVEST, avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street, représentée par son administrateur, Madame Maria Keersmaekers, indépendante, épouse de Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

2. ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de B.S.K. EQUIPMENT LUXEMBOURG.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'import, l'export, l'achat, la vente, la location et le leasing de tous les équipements sportifs.

La société a également pour objet toutes activités d'intermédiaire, le management, la consultance et la gestion d'entreprises, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique, commercial, sportif et du marketing, d'achat, de vente, de location et de mise en location de bien immobilier et ceci au sens le plus large et dans le Grand-Duché de Luxembourg comme ailleurs.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation

par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. MAYA INVEST, prénommée, cinq cents actions.	500
2. ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, prénommée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) MAYA INVEST, avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street;
- b) ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10;
- c) PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49 Labourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3. Est nommé administrateur-délégué:

MAYA INVEST, prénommée.

4. Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Voet-Keersmaekers, L. Voet, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 97, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

E. Schlesser.

(128785.3/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ENVIROTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 74.404.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128388.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

CAIRO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 121.679.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. PATRICK VICTORIA DOUGLAS CORP., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 octobre 2006,

2. JOHN B. STEWART INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 octobre 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées aux statuts pour être formalisées avec ceux-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de CAIRO PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la détention de toute valeur et droit immobilier.

De plus, la société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir, à titre de libération, des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer

tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

117035

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées comme suit:

1. PATRICK VICTORIA DOUGLAS CORP., préqualifiée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2. JOHN B. STEWART INC., préqualifiée, une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Les actions ont été libérées en espèces en totalité de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) PATRICK VICTORIA DOUGLAS CORP., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town;
 - b) JOHN B. STEWART INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town;
 - c) MARY DUGGAN LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

DEVELOPPEMENT CONSEIL AUDIT, S.à r.l., en abrégé D.C.A., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.812.
4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué, la société PATRICK VICTORIA DOUGLAS CORP., préqualifiée, laquelle pourra engager la société sous ses signatures statutaires, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 14, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

E. Schlessler.

(128679.3/227/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ICA, INTERNATIONAL COMPANY ARTROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(128218.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LAND RESOURCES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 121.692.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth of October.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The public limited company OMEGA STAR S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey,

here duly represented by Mr Jevgeni Rogov, named hereafter, and Mr Evgeny Martynov, companies' manager, residing in EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonia).

2.- Mr Jevgeni Rogov, companies' manager, residing in EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonia).

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of LAND RESOURCES GROUP S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III. - Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 4th Thursday of April at 2.30 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 18. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The public limited company OMEGA STAR S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, nine thousand nine hundred and ninety-nine shares	9,999
2.- Mr Jevgeni Rogov, companies' manager, residing in EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonia), one share.	1
Total: ten thousand shares	10,000

The nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) shares subscribed by the company LandResources AS, pre-named, have been fully paid up by the transfer of the following patents, registered at the Russian Ministry of Industry, Science and Technologies:

- brevet 2140519, daté du 27 octobre 1999 relatif au matériel de mesure de l'incidence acoustique sur les couches de gaz et de pétrole,
- brevet 2140534, daté du 27 octobre 1999 relatif à la protection de la méthodologie de mesure de l'incidence acoustique sur les couches de gaz et de pétrole,
- brevet 2162516, daté du 27 janvier 2000 relatif à une méthode de production de pétrole,
- brevet Eurasien 001510, daté du 27 décembre 2000 relatif à la protection de la méthodologie de mesure de l'incidence acoustique sur les couches de gaz et de pétrole.

Report of the auditor

This transfer is certified by a report established by the independent auditor Mr Stéphane Weyders of the company AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING), S.à r.l., with registered office in L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, dated October 19, 2006, according to the dispositions of article 26-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, and the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

This report, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- The one (1) share subscribed by Mr Jevgeni Rogov, pre-named, have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of ten Euro (10.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand six hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Heikki Kartilla, director of companies, born in Helsinki (Finland), on the 25th of March 1948, residing in UK-SW3 1SP London, 17, Beaufort Gardens, Flat 7 (United Kingdom);
 - b) Mr Evgeny Martynov, companies' manager, born in Kiev (Russia), on the 17th of December 1946, residing in EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonia);
 - c) Mr Jevgeni Rogov, companies' manager, born in Venemaa (Russian Federation), on the 29th of March 1951, residing in EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonia).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 - The public limited company ELITIUS & ASSOCIES S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg section B number 79.183).
- 4.- The registered office is established in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.
- 6.- The board of directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme OMEGA STAR S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, ici dûment représentée par Monsieur Jevgeni Rogov, qualifié ci-après, et Monsieur Evgeny Martynov, directeur de sociétés, demeurant à EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonie).

2.- Monsieur Jevgeni Rogov, directeur de sociétés, demeurant à EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonie).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAND RESOURCES GROUP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e jeudi du mois d'avril à 14h30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme OMEGA STAR S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2.- Monsieur Jevgeni Rogov, directeur de sociétés, demeurant à EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonie), une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Les neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) actions souscrites par la société LandResources AS, prédésignée, ont été libérées intégralement moyennant apport des brevets suivants, déposés au Ministère de l'Industrie, des Sciences et Technologies de Russie:

- brevet 2140519 daté du 27 octobre 1999 relatif au matériel de mesure de l'incidence acoustique sur les couches de gaz et de pétrole,
- brevet 2140534 daté du 27 octobre 1999 relatif à la protection de la méthodologie de mesure de l'incidence acoustique sur les couches de gaz et de pétrole,
- brevet 2162516 daté du 27 janvier 2000 relatif à une méthode de production de pétrole,
- brevet Eurasien 001510 daté du 27 décembre 2000 relatif à la protection de la méthodologie de mesure de l'incidence acoustique sur les couches de gaz et de pétrole.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING), S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, daté du 19 octobre 2006, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

- L'action souscrite par Monsieur Jevgeni Rogov, préqualifié, a été libérée intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix euros (10,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de deux mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Heikki Kartilla, directeur de société, né à Helsinki (Finlande), le 25 mars 1948, demeurant à UK-SW3 1SP Londres, 17, Beaufort Gardens, Flat 7 (Royaume-Uni);
 - b) Monsieur Evgeny Martynov, directeur de sociétés, né à Kiev (Russie), le 17 décembre 1946, demeurant à EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonie);
 - c) Monsieur Jevgeni Rogov, directeur de sociétés, né à Venemaa (Fédération de Russie), le 29 mars 1951, demeurant à EST-10122 Talinn, Endla 33-1 (Estonie).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme ELITIUS & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.183).
- 4.- Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Rogov, E. Martynov, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2006, vol. 539, fol. 47, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(128742.3/231/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

DIAMOND 45, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 121.693.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of November.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company established under the laws of Bermuda CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, with registered office in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257 (Bermuda), inscribed in the Trade and Companies' Register of Bermuda under number 38435,

here represented by Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company («Gesellschaft mit beschränkter Haftung»), as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a limited liability company (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The Company will assume the name of DIAMOND 45, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three-quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the surviving associates. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Subscription and payment of the shares

The five hundred (500) shares have been subscribed by the company governed by the laws of Bermuda CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Decisions of the sole share-owner

Immediately after the incorporation of the Company, the aboved-named share owner, represented as said before, has taken the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 2.- Mr Konstantinos Emmanouil, lawyer, born in Athens (Greece), on the 14 of March 1952, residing at 18535 Piraeus, 13 Defteras Merarchias Street (Greece) is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Foist die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bermuda-Inseln CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, mit Sitz in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257 (Bermudas), eingetragen im Gesellschaftsregister der Bermuda-Inseln unter der Nummer 38435,

hier vertreten durch Herrn Hans-Martin Kuske, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. - Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeich-

nung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung DIAMOND 45, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Descendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. - Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters, Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. - Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am ein und dreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. - Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2006.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden durch die Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bermuda-Inseln CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, vorgenannt, gezeichnet und vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro geschätzt.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiavor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Gesellschaftssitz wird in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, festgelegt.
- 2.- Herr Konstantinos Emmanouil, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 14. März 1952, wohnhaft in 18535 Piraeus, 13 Defteras Merarchias Street (Griechenland), wird für einen unbestimmten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-M. Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2006, vol. 539, fol. 77, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. November 2006.

J. Seckler.

(128744.3/231/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ROLACO HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.005.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 septembre 2006

Sixième résolution

Les mandats d'administrateur de Monsieur Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman, résidant Medina Road-Al Sulaiman Building, Jeddah (Arabie Saoudite), de Monsieur Paul Jeanbart, résidant 28, boulevard du Pont d'Arve, CH-1205 Genève (Suisse) et de Monsieur Nicolas G. Homsy, résidant 104 Lancaster Gate, WE 3NT Londres (Royaume Uni) sont renouvelés, avec effet rétroactif au 21 juin 2006, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le mandat de Monsieur Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman, résidant Medina Road-Al Sulaiman Building, Jeddah (Arabie Saoudite), est renouvelé en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet rétroactif au 21 juin 2006, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Septième résolution

Le mandat de Commissaire, ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, est renouvelé, avec effet rétroactif au 21 juin 2006, pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOTELS S.A., Société Anonyme

P. Jeanbart / N. G. Homsy

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128472.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PROJEKTMANAGEMENT FÜR TECHNOLOGIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.

H. R. Luxemburg B 101.953.

Berichtigung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2006

Es hat sich herausgestellt, dass ein materieller Fehler bezüglich des Vornamens des Herrn Halstenbach, welcher als Mitglied des Verwaltungsrates und Verwaltungsratsvorsitzender der Gesellschaft GULF SHIPPING LINE S.A. abberufen wurde bei der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft PROJEKTMANAGEMENT FÜR TECHNOLOGIE S.A. (vormals: GULF SHIPPING LINE S.A.), mit Sitz in Grevenmacher, R.C. Luxemburg B 101.953, welche am 25. September 2006 stattfand, und zwar dahingehend, dass der Vorname des Herrn Halstenbach nicht, wie in vorerwähntem Protokoll, «Peter» ist, sondern «Hans-Peter».

Somit lautet nunmehr der Name des Herrn Halstenbach im vierten Beschluss vorerwähnter Generalversammlung vom 25. September 2006, Herr «Hans-Peter Halstenbach».

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. November 2006.

P. Bettingen

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(128814.5/202/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ENTEC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 91.789.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 12th, 2006

- The mandates of the Directors, the companies MADAS, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and EFFIGI, S.à r.l., a limited liability company under Luxembourg law, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are re-conducted for a new statutory term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2007.

- The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg is re-conducted for a new statutory term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2007.

Luxembourg, June 12th, 2006.

For true copy

ENTEC EUROPE S.A.

FINDI, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Director / Director

Signature / Signature

Extrait des resolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2006

- Les mandats des Administrateurs, les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et EFFIGI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

ENTEC EUROPE S.A.

FINDI, S.à r.l., / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06422. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128571.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

TURKISH PHARMA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 120.926.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of November.
Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, an exempted company with limited liability, formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Companies in the Cayman Islands under registration number MC-174007 and having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, prenamed, is the sole shareholder of TURKISH PHARMA LUX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 120.926 (the «Company»), incorporated by public deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 20, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended a last time by public deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on October 27, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is fixed at USD 15,800.- (fifteen thousand eight hundred United States Dollars), represented by 316 (three hundred and sixteen) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 749,500.- (seven hundred forty-nine thousand and five hundred United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 15,800.- (fifteen thousand eight hundred United States Dollars) to USD 765,300.- (seven hundred sixty-five thousand and three hundred United States Dollars) by the creation and the issue of 14,990 (fourteen thousand nine hundred and ninety) new shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each.

2. Subscription for 14,990 (fourteen thousand nine hundred and ninety) new shares by TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, prenamed, and paying up of these shares by a contribution in cash of USD 749,500.- (seven hundred forty-nine thousand and five hundred United States Dollars).

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The existing shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of USD 749,500.- (seven hundred forty-nine thousand and five hundred United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 15,800 (fifteen thousand eight hundred United States Dollars) to USD 765,300.- (seven hundred sixty-five thousand and three hundred United States Dollars) by the creation and the issue of 14,990 (fourteen thousand nine hundred and ninety) new shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each.

Subscription and payment

TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, prenamed, has declared to subscribe for all the 14,990 (fourteen thousand nine hundred and ninety) new shares and to pay for them a total price of USD 749,500.- (seven hundred forty-nine thousand and five hundred United States Dollars) by a contribution in cash.

The amount of USD 749,500.- (seven hundred forty-nine thousand and five hundred United States Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The capital is fixed at USD 765,300.- (seven hundred sixty-five thousand and three hundred United States Dollars), represented by fifteen thousand three hundred and six (15,306) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, entirely subscribed for and fully paid up (...).»

Evaluation and expenses

For the purpose of registration the present increase of capital is valued at EUR 584,515.- (exchange rate of 20th November 2006: 1.- USD = 0.77987 EUR).

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,700.- (seven thousand seven hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, une société exempte à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit des Iles Caïmanes, enregistrée auprès du Register of Exempted Companies sous le numéro MC-174007, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

I. TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, susnommée, est l'associée unique de TURKISH PHARMA LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 120.926 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 20 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le vingt-sept octobre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à USD 15.800,- (quinze mille huit cents dollars US) divisé en 316 (trois cent seize) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de USD 749.500,- (sept cent quarante-neuf mille cinq cents dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 15.800,- (quinze mille huit cents dollars US) à USD 765.300,- (sept cent soixante-cinq mille trois cents dollars US) par la création et l'émission de 14.990 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars US) chacune.

2. Souscription de 14.990 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales par TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, susnommée, et libération de ces parts sociales par un apport en espèces de USD 749.500,- (sept cent quarante-neuf mille cinq cents dollars US).

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société de manière à refléter ladite augmentation de capital.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé existant décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de USD 749.500,- (sept cent quarante-neuf mille cinq cents dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 15.800,- (quinze mille huit cents dollars US) à USD 765.300,- (sept cent soixante-cinq mille trois cents dollars US) par la création et l'émission de 14.990 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune.

Souscription et paiement

TURKISH PHARMA HOLDINGS LIMITED, susnommée, a déclaré souscrire à l'intégralité des 14.990 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales et de les payer pour un montant total de USD 749.500,- (sept cent quarante-neuf mille cinq cents dollars US) par un apport en espèces.

Le montant de USD 749.500,- (sept cent quarante-neuf mille cinq cents dollars US) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à ces résolutions, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 765.300,- (sept cent soixante-cinq mille trois cents dollars US) représenté par 15.306 (quinze mille trois cent six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, entièrement souscrites et libérées (...).».

Coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la présente augmentation de capital est évalué à EUR 584.515,- (cours du 20 novembre 2006: 1,- USD = 0,77987 EUR).

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 7.700 (sept mille sept cents euros).

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 41, case 10. – Reçu 5.836,77 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(128809.3/202/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

TURKISH PHARMA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 120.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(128812.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SCHETRALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 13.333.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 31. August 2006

Das Jahr zweitausensechs, den einunddreissigsten August

ist erschienen:

Herr Andreas Müller, Geschäftsmann, geboren in Mettlach (D) am 12. Oktober 1961, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 117, route du Vin,

welcher als alleiniger Gesellschafter der SCHETRALUX, S.à r.l. das Gesamtkapital vertritt und folgenden Beschluss fasst:

Beschluss

Die Amtsniederlegung von Herrn Andreas Müller, vorgenannt, als alleiniger Geschäftsführer wird angenommen.

Frau Wilma Müller-Meuer, geboren am 11. September 1963 in Mettlach (D) und wohnhaft in L-5440 Remerschen, 117, route du Vin, wird zum alleinigen Geschäftsführer der Firma bestimmt und kann die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten.

Remerschen, den 31. August 2006.

A. Müller.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128203.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117052

DARINE INVESTMENTS CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 121.675.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

2.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

Les sociétés comparantes sub 1.- et sub 2.- sont ici représentées par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

agissant en sa qualité de directeur desdites sociétés LAUREN BUSINESS LIMITED et EMERALD MANAGEMENT S.A., nommées à ces fonctions suivant décision des conseils d'administration des prédites sociétés, prise en leurs réunions du 3 août 1994.

Une copie desdits procès-verbaux, signée ne varietur est restée annexée à des actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 1998 (N° 2110 de son répertoire) respectivement en date du 4 juin 1998 (N° 2196 de son répertoire).

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: DARINE INVESTMENTS CORPORATION.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté des actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel

de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, cinq cents actions	500
2.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, est nommé président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

117055

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: R. Thillens, J.-J. Wagner.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2006, vol. 909, fol. 3, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(128597.3/239/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.400.

Assemblée générale extraordinaire, décision de l'associé unique en date du 30 août 2006

En date du 30 août 2006, Monsieur David Antunes Teixeira, installateur de chauffage-sanitaire, demeurant à Luxembourg, associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Diane Klein est révoquée en sa qualité de gérante administrative de la société avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau gérant administratif, Monsieur David Antunes Teixeira, installateur de chauffage-sanitaire, né le 6 mars 1982 à Luxembourg et demeurant à L-1461 Luxembourg, 93, rue d'Eich.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant administratif Monsieur David Antunes Teixeira.

Tuntange, le 30 août 2006.

D. Antunes Teixeira

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128204.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.400.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 30 août 2006, que Monsieur André Klein, né le 16 août 1944 à Hobscheid et demeurant à L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg, a cédé 500 parts sociales sur les 500 qu'il détenait dans la société SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l. à Monsieur David Antunes Teixeira, né le 6 mars 1982 à Luxembourg et demeurant à L-1461 Luxembourg, 93, rue d'Eich.

Par conséquent, à compter du 30 août 2006, la répartition du capital social de la SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l. est comme suit:

Monsieur David Antunes Teixeira, demeurant à Luxembourg.	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Tuntange, le 30 août 2006.

Pour extrait conforme

D. Antunes Teixeira

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128204.5//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

WINTERGAMES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 120.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44607 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 novembre 2006.

J. Elvinger

Notaire

(128244.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ORION ASSET GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 121.676.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 30 June 2004, published in the Mémorial C, N° 879 of 31 August 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 101.499. The articles of incorporation have for the last time been amended by a deed of the undersigned notary of 13 May 2005, published in the Mémorial C, N° 1046 of 15 October 2005 (the «Company»),

represented by M^e Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 7 November 2006.

The above mentioned proxy, signed by proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of ORION ASSET GERMANY, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be pro-

vided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders' resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
ORION MASTER II LUXEMBOURG, prenamed	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary General Meeting

1. The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007:

- Mr Aref Hisham Lahham, company director, residing in 5, Graces Mews, Abbey Road, London NW8 9AZ, United Kingdom.

- Mr Van James Stults, company director, residing in 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, United States of America.

- Mr Bruce Charles Bossom, company director, residing in 34, Princedale Road, London W11 4NJ, United Kingdom.

2. The registered office shall be at: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 879 le 31 août 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, de Luxembourg section B, sous le numéro B 101.499. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire instrumentant en date du 13 mai 2005 publié au Mémorial C numéro 1046 le 15 octobre 2005 (la «Société»),

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2006.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ORION ASSET GERMANY, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. - Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ORION MASTER II LUXEMBOURG, prénommée	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Aref Hisham Lahham, administrateur de sociétés, résidant au 5, Graces Mews, Abbey Road, Londres NW8 9AZ, Royaume-Uni;

- Monsieur Van James Stults, administrateur de sociétés, résidant au 200 South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Bruce Charles Bossom, administrateur de sociétés, résidant au 34, Princedale Road, Londres W11 4NJ, Royaume-Uni.

Le siège social est fixé au: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même patrie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006, vol. 909, fol. 4, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(128598.3/239/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

STADECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.732.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006

1. L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées accepte la démission de Mme Maritsa Castreuil au poste d'administrateur et administrateur-délégué, ainsi que la démission de M. Philippe Castreuil au poste d'administrateur.

2. L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées nomme un nouveau conseil d'administration, pour une période de 6 ans, à savoir:

- Mme Hélène Duveillier épouse Guillon, née le 10 juin 1960 à Roubaix, demeurant 4009 Bis, route de Thionville, F-13090 Aix-En-Provence, au poste d'administrateur

- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A. (en abrégé IBS & PARTNERS), RCS Luxembourg B 35973, dont le siège social 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste d'administrateur.

- M. Bernard Zimmer, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa, demeurant professionnellement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste d'administrateur.

3. L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées accepte les pouvoirs de signatures suivants:

- M. Bernard Zimmer peut engager seul la société, sans limitation.

- Pour toutes les autres circonstances, les administrateurs peuvent engager la société, sans limitation, à condition que deux de ces personnes signent conjointement.

4. L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées accepte la nomination de la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l. pour une période de 3 ans, à partir de l'exercice 2006.

5. Le siège social est établi au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128863.6//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117063

FALLPROTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Etangs.

R. C. Luxembourg B 101.425.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2006

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de SOFINTER GESTION, S.à r.l. en sa qualité de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Didier Dupuis, employé privé, né le 19 janvier 1964 à Metz (F) et demeurant à L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier.

Son mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Steinsel, le 3 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128206.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ELIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 55.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 juin 2006

Résolution

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de Madame Jacqueline Moris-Buchler demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert, de son poste d'administrateur et de nommer Monsieur Gilles Apel demeurant à L-5412 Canach 8, rue Scheuerhof, comme nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128259.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SATURN REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 121.001.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 octobre 2006 que M. Simon Christopher Young, expert-comptable, demeurant The Oaks, La Rue du Huquet, St Martin, Jersey, JE36HU, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128428.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 62.233.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 199 du 1^{er} avril 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 décembre 1998 et du 21 avril 1999, actes publiés au Mémorial C n° 99 du 18 février 1999 et au Mémorial C n° 522 du 8 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 21 du 12 janvier 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 984 du 9 novembre 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 775 du 22 mai 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 834 du 1^{er} juin 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 822 du 7 août 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour ILCO, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(128273.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 9.440.

Constituée suivant acte sous seing privé daté du 9 février 1971, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 82 du 15 juin 1971, modifiée suivant acte sous seing privé daté du 22 février 1972, publié au Mémorial C n° 96 du 5 juillet 1972, modifiée par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 juin 1986, acte publié au Mémorial C n° 260 du 13 septembre 1986, modifiée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 200 du 1^{er} avril 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 984 du 9 novembre 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 25 du 10 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(128275.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LA LUMIERE BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 98.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 16 novembre 2006

La démission de Monsieur Stéphane Best avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à. r.l., au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006 viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA LUMIERE BLANCHE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128495.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ONGAME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.392.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

N. Gloesener.

(128279.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

NOVA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 109.032.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(128281.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ROSEVALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 103.757.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128299.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MOISSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.762.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

AZZURRO E AZZURRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 107.633.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire le 16 novembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Collina d'Oro, CH-6927 Agra, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128390.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUXEMBOURG YACHTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.399.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUXEMBOURG YACHTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.399.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128304.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUXEMBOURG YACHTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.399.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128306.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GABIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 98.132.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128307.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FINGAMMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128308.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117067

AMDEC WORLDWIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 29.919.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128315.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

BATA BRANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 92.292.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 12 octobre 2006:

- Ancienne situation associé:

PREMIER FOOTWEAR LIMITED, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM, Bermuda

- Nouvelle situation associé:

	Parts sociales
EUROBATA HOLDINGS, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 113247	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour BATA BRANDS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S. A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04325. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128335.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

RHEIN-TRANS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.

R. C. Luxembourg B 61.353.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

E. Schlessler

Notaire

(128352.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ATLANTIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.009.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 15 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128391.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117068

SN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 104.544.

Extrait de la décision des associés datée du 26 septembre 2006

Monsieur Cristiano Ronchi a démissionné de ses fonctions de gérant.

Extrait de la décision des associés datée du 6 octobre 2006

Mesdames Adriana De Alcantara et Catherine Webster ont démissionné de leurs fonctions de gérant.
Le gérant unique est désormais UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour SN PROPERTIES, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04322. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128330.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GEDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Generale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 13 novembre 2006

La démission de Monsieur Stéphane Best, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat avec effet immédiat au 1er septembre 2006 viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GEDO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128348.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LEXA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 112.968.

RECTIFICATIF

Suite à la publication enregistrée par l'Administration de l'Enregistrement en date du 16 octobre 2006 sous la référence BV 03773 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 23 octobre 2006 sous la référence L060113807.05 il convient de lire:

Adresse de Monsieur Arie Bouman, gérant A:

21, Prins Hendriklaan, NL 1075 AZ Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour LEXA

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128646.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117069

ROSEVALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 103.757.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128429.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ULIXES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.045.

Nous vous informons par la présente que notre Société a résilié la convention de services et de domiciliation conclue en date du 22 novembre 2000 nous liant à la société sous rubrique. La résiliation a pris effet le 23 octobre 2006.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
C. Bitterlich / J.-P. Reiland
Sous Directeur / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128537.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FOXWORTH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.
R. C. Luxembourg B 117.311.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128452.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MARCOLINAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.585.

Sur décision de l'Associé Unique prise en date du 15 novembre 2006, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour MARCOLINAS, S.à r.l.
MONTEREY SERVICES S.A.
Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128702.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117070

PREMEX S.A., Société Anonyme,
(anc. SERVICES ET COMMUNICATION S. A.).
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.406.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 6 novembre 2006

Les démissions des sociétés DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme
PREMEX S. A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128568.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

EURA 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.200.

- Mr Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société EURA 2000 S.A., avec effet au 6 septembre 2006.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Certifié sincère et conforme
Pour EURA 2000 S. A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., SGG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128574.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MAJORALE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 108.454.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:
 - La S.à r.l. DUNE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen
 - La S.à r.l. MAZE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen
- 2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
- 3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.
DUNE, S.à r.l., 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593

Certifié conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128738.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117071

BEAUVOIR INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R. C. Luxembourg B 88.610.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société. Les associés ont décidé unaniment:

- 1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:
 - La S.à r.l. DUNE
 - La S.à r.l. MAZE
- 2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
- 3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.
DUNE, S.à r.l. 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128739.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LUXEMBOURG ELMIRA 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.060.

En date du 23 juin 2006, la société APAX WW NOMINEES LTD., avec siège social aux Royaume-Uni, Londres W1B 1PT, 15, Portland Place, enregistrée auprès du «Companies Registry of England and Wales» sous le numéro 04693597, a cédé conformément aux articles 189 et 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, 23.013 parts sociales aux personnes morales suivantes:

- 4.464 parts sociales ont été acquises par la société SHL FINANCE LTD., enregistrée dans le territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro d'enregistrement 16592 avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town, Offshore Incorporations Centre, P.O. Box 957, c/o Offshore Incorporations Limited.

- 4.465 parts sociales ont été acquises par la société GRANDWELL STRATEGIE INVESTMENTS LTD., enregistrée dans le territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro d'enregistrement 1024641 avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town, Offshore Incorporations Centre, P.O. Box 957, c/o Offshore Incorporations Limited.

- 2.232 parts sociales ont été acquises par la société FULDERBERG LTD., enregistrée dans le territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro d'enregistrement 650605 avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town, Offshore Incorporations Centre, P.O. Box 957, c/o Offshore Incorporations Limited.

- 3.125 parts sociales ont été acquises par la société TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 20-5735761 avec siège social aux Etats-Unis d'Amérique, 10022 New York, 499 Park Avenue, 16th Floor, c/o Dreier LLP.

- 2.027 parts sociales ont été acquises par la société STICHTING PAKERA, enregistrée auprès du «Dutch Commercial Register» sous le numéro 34248136, avec siège social aux Pays-Bas, 1101 CP Amsterdam, Hullenbergweg 357.

- 6.696 parts sociales ont été acquises par la société FORTIS BANK NV, enregistrée auprès du «Registrar of Legal Entities» sous le numéro 0403.199.702, avec siège social en Belgique, 1000 Bruxelles, 3, Warandeborg.

- 1 part sociale a été acquise par la société LUXEMBOURG ELMIRA 5, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 117.687, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 1 part sociale a été acquise par la société LUXEMBOURG ELMIRA 6, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 117.688, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 1 part sociale a été acquise par la société LUXEMBOURG ELMIRA 7, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 117.689, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 1 part sociale a été acquise par la société LUXEMBOURG ELMIRA 8, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 117.864, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Suite aux cessions pré-visées, le solde des parts sociales détenues par la société APAX WW NOMINEES LTD., pré-nommée, s'élève à 120.734 parts sociales.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUXEMBOURG ELMIRA 1, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06367. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128723.3//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117072

LCI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 120.201.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 novembre 2006.

M. Schaeffer

Notaire

(128366.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ALSACE LORRAINE TRANSPORTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 74.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

RESOLUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 1, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 81.966.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**IK3 - AGENTUR FÜR MARKETING, VERTRIEB UND PRODUCT MANAGEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 1, rue de Beaufort.
R. C. Luxembourg B 95.197.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128445.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.
